

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes de démolition des bâtiments principaux décrits ci-dessous lors de sa séance ordinaire du 29 avril 2025, à 19 h 30, au Centre Marcel-Lacoste, situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 385, rue Laurier**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 385, rue Laurier dans la zone H-34, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 841, rue Spiller**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 841, rue Spiller dans la zone H-39, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 965, rue Riverview**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 965, rue Riverview dans la zone H-78, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'opposer à l'octroi du permis de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** à l'attention de Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au [greffe@opark.ca](mailto:greffe@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le permis de démolition sera délivré dans le 31<sup>e</sup> jour suivant la décision du comité d'étude des demandes de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



**DONNÉ À OTTERBURN PAR, LE 17 AVRIL 2025**  
Alexandra Quenneville  
Greffière